



AMENDEMENT/PROPOSITION

Point de l'Ordre du jour	7B
Projet de décision	45 COM 7B.160
Soumis par la Délégation de...	Inde
Co-auteur(s) (le cas échéant)	
Date de soumission	27 août 2023

TEXTE

TEMPLE DE KAKATIYA RUDRESHWARA (RAMAPPA), TELANGANA (INDE) (C 1570) – AMENDEMENT PROPOSÉ

Projet de décision : 45 COM 7B.160

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/7B,
2. Rappelant la Décision **44 COM 8B.12**, adoptée à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),
3. Prend note avec satisfaction des progrès réalisés par l'État partie pour achever l'étude comparative du temple de Rudreshwara (Ramappa) et d'autres temples de Kakatiya, et pour mettre à jour le Plan de développement pour le tourisme ;
4. Prend note du calendrier des travaux soumis pour le remontage et la conservation du temple de Kameshwara, et prie instamment l'État partie d'achever les travaux dans les délais prévus ;
5. Prend note de la constitution de l'Autorité pour le développement de la zone spéciale de Palampet et demande à l'État partie de préciser le rôle et les responsabilités de cet organisme eu égard aux dispositions générales pour la gouvernance du bien et au rôle des autres institutions responsables de la gestion du bien et de sa zone tampon ;

6. Demande à l'État partie d'étudier plus avant la participation des communautés locales, en particulier des communautés religieuses, aux dispositions pour la gouvernance et la gestion du bien et de sa zone tampon ;
7. Demande à l'État partie de soumettre le Plan de gestion intégré pour la conservation finalisé, pour examen par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ;
8. Prie instamment l'État partie de réaliser des études d'impact sur le patrimoine pour tous les projets d'aménagement susceptibles d'affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien et de les soumettre au Centre du patrimoine mondial, pour examen par les Organisations consultatives, ainsi que des informations détaillées sur tous les travaux en cours ou à venir, avant de prendre une décision qui serait difficilement réversible, conformément aux paragraphes 118bis et 172 des Orientations et conformément au nouveau Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial ;
9. ~~Réitère sa d~~Demande à l'État partie d'envisager de soumettre une modification des limites étendues du bien et de la zone tampon, en vue d'inclure des éléments pertinents du contexte élargi du temple de Rudreshwara (Ramappa) ;
10. Demande enfin à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1^{er} février 2024**, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 46^e session.